|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2023/13 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  22 novembre 2022  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports   
de marchandises dangereuses**

**Réunion commune d’experts du Règlement annexé à l’Accord   
européen relatif au transport international des marchandises   
dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)**

**(Comité de sécurité de l’ADN)**

**Quarante et unième session**

Genève, 23-27 janvier 2023

Point 6 de l’ordre du jour provisoire

**Rapports des groupes de travail informels**

* Rapport du groupe de travail informel des sociétés   
  de classification ADN recommandées sur les travaux   
  de sa vingt-quatrième réunion
* Communication du groupe de travail informel des sociétés   
  de classification ADN recommandée[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*, [[3]](#footnote-4)\*\*\*

Date : 26 octobre 2022, 9 h 30-12 h 30

Lieu : réunion en ligne sur Microsoft Teams

Participants :

• Bureau Veritas (BV) : MM. Guy Jacobs et Raffaele Cocito ;

• Registre de la navigation croate (CRS) : MM. Ivan Bilić Prcić (Président) et Vedran Klisarić ;

• Det Norske Veritas (DNV) : M. Torsten Dosdahl ;

• Lloyds Register (LR) : MM. Bas Joormann et Karel Vinke ;

• Registro Italiano Navale (RINA) : M. Patrizio Di Francesco ;

• Registre maritime russe (RS) : M. Sergey Legusha ;

• Registre fluvial russe (RCS) : M. Michael Kozin ;

• Registre ukrainien de la navigation (SRU) : M. Mykola Slozko.

* I. Ouverture de la réunion

1. Le Président a souhaité la bienvenue aux participants à cette réunion en ligne. Il a également évoqué l’absence de l’observateur du Comité de sécurité de l’ADN. De légères modifications ont été apportées à l’ordre du jour, qui a ensuite été adopté. LR a proposé d’ajouter au point 6 le nouveau sujet suivant : Autres questions relatives au financement de la traduction du Guide international de sécurité pour les bateaux-citernes de la navigation intérieure et les terminaux (ISGINTT).

* II. Rapport sur les travaux de la vingt-troisième réunion,   
  tâches à entreprendre − document 23 IG 10

2. La liste des tâches à entreprendre a été examinée.

a) Oxyde de propylène (tâche : LR) − documents 17 IG 02a et 22 IG 02a

3. Ce sujet n’était pas encore clos et resterait à l’ordre du jour (tâche : LR).

b) Soupapes de dégagement à grande vitesse pour les températures élevées   
(tâche : BV + RINA) − document 19 IG 02h

4. Ce sujet n’était pas encore clos. L’évaluation des risques serait organisée par RINA. Les sociétés de classification LR, BV et CRS y participeraient également. DNV envisagerait d’y participer en fonction de la disponibilité des experts (tâche : RINA+LR/BV/CRS).

c) Conformité avec la norme EN ISO/IEC 17020:2012 − document 22 IG 10 − Rapport de la vingt-deuxième réunion 2021-10-29 (2f) et ECE/TRANS/WP.15/AC.2/82, B (58)

5. Ce sujet n’était pas encore clos. LR enverrait un projet de document avant la fin de novembre 2022 (tâche : LR).

* III. Points à retenir de la dernière session du Comité de sécurité de l’ADN (document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/82)

a) Liste des interprétations − document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/82, C, sujet 1 (16), Interprétation de la disposition transitoire 1.6.7.2.2.2 par rapport   
au 9.3.x.40.2 (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2022/29)

6. Le document a été présenté par M. Dosdahl (DNV) et adopté. Il serait envoyé au Comité de sécurité de l’ADN pour adoption définitive. Le sujet a été déclaré clos.

b) Listes d’interprétations − document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/82, C, Sujet 1(17) Interprétation du Règlement annexé à l’ADN

7. Le Groupe a établi la liste ci-après des interprétations demandées aux précédentes sessions du Comité de sécurité de l’ADN :

• Document informel INF.4 de la dix-neuvième session (août 2011), point 6 ;

• Document informel INF.6 de la vingtième session, (janvier 2012), point 6 d) et f) ;

• Document informel INF.3 de la vingt et unième session (août 2012), point 6 i) ;

• Document informel INF.9 de la vingt-deuxième session (janvier 2013), point 6 a), g), i) et l) ;

• Document informel INF.23 de la vingt-quatrième session (janvier 2014), points 2/10, 3/15, 4b/18, 4d/20, 5f/40, 5h/44, 45, 6/48 et 49 ;

• Document informel INF.13 de la vingt-cinquième session (août 2014), paragraphes 4a, 4b et 4c ;

• Document informel INF.30 de la vingt-sixième session (janvier 2015) ;

• Document informel INF.5 de la vingt-sixième session (janvier 2015), points 3b et 4b ;

• Document informel INF.14 de la vingt-huitième session (janvier 2016), partie 2, points 5, 20 et 24 ;

• Document informel INF.13 de la trentième session (janvier 2017), points 2.7 et 2.8 ;

• Document informel INF.10 de la trente et unième session (août 2017), points 4 e) et 6 ;

• Document informel INF.12 de la trente-deuxième session (janvier 2018), partie II, paragraphe 2 h) ;

• Document informel INF.4 de la trente-quatrième session (janvier 2019), points 4 c), d) et f) ;

• Document informel INF.11 de la trente-cinquième session (août 2019), points 4 c), d), i), k), m) et r) ;

• Document informel INF.9 de la trente-sixième session (janvier 2020), points 3 i., 4 b et c.

8. Il a été décidé de vérifier ces documents et d’établir une liste commune. Le CRS rédigerait un document général qui pourrait être complété par les autres. DNV s’est chargé des cinq premiers documents (2011-janvier 2014), LR des documents nos 6 à 10 (août 2014-janvier 2017), et BV des documents nos 11 à 15 (août 2017-2020). BV vérifierait également les rapports qui ne figuraient pas sur la liste. Le CRS organiserait une réunion pour examiner les résultats.

9. Le document final serait soumis au Comité de sécurité de l’ADN pour la session de janvier 2023 (tâche : BV, CRS, DNV et LR).

c) Rapport sur la douzième réunion du groupe de travail informel des matières − Documents informels : INF.12 (Allemagne et CCNR), INF.18 (UER et ESO)   
de la quarantième session du Comité de sécurité de l’ADN

10. Point C : Examen des rubriques du tableau C contenant l’observation 44

Le problème était que de nombreuses cargaisons se répétaient dans la liste des cargaisons. M. Vinke (LR) travaillait sur une nouvelle version de la liste des matières de LR dans laquelle ces doublons étaient évités afin de rendre la liste plus lisible.

M. Dosdahl (DNV) a proposé de demander au Comité de sécurité de l’ADN et au groupe de travail informel des matières de vérifier si le rétablissement du système du tableau C comme il était avant l’introduction des entrées marquées d’un astérisque serait une solution. DNV et LR élaboreraient un document dans lequel figureraient l’explication du problème et une nouvelle proposition (tâche : LR et DNV).

11. Point H : Observation 37 qui n’est pas utilisée dans le tableau C.

Après examen, M. Dosdahl (DNV) a proposé de laisser l’observation dans l’ADN, ce que le Groupe a accepté. Le sujet a été déclaré clos.

d) Révision du 9.3.4 de l’ADN − document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/82, IX.   
Questions diverses, sujet A (72 à 75), Document informel INF. 22 (TNO)

12. M. Joormann (LR) a fait le point sur le projet. Le rapport final a été publié par l’Organisation néerlandaise pour la recherche scientifique appliquée (TNO). Celle-ci élaborait, pour la prochaine réunion du Comité de sécurité de l’ADN, un document contenant des propositions de modifications concernant les méthodes de calcul décrites à la section 9.3.4. Une enquête avait montré que les citernes à cargaison de plus de 1 000 m3 ne seraient pas souhaitables. Toutefois, cette question pouvait être étudiée plus avant pour le transport du gaz naturel liquéfié.

* IV. Questions techniques

13. Aucune nouvelle question n’a été soulevée.

* V. Échange de données d’expérience entre les sociétés   
  de classification

14. Interprétation des zones de risque d’explosion dans l’ADN (Document IG 24 05a).

M.  Klisaric (CSR) a présenté le document. Cette question avait déjà été examinée lors de l’introduction des prescriptions relatives aux explosions dans l’ADN. Les résultats de cet examen seraient vérifiés et communiqués au Groupe (tâche : LR).

* VI. Questions diverses

a) Élaboration de la proposition relative à l’utilisation de combustibles   
dont le point d’éclair est bas (LR et EBU)

15. M. Joormann (LR) a fait le point sur le sujet. En coopération avec l’Union européenne de la navigation fluviale (UENF), M. Joormann (LR) était en train de rédiger un nouveau document pour le Comité de sécurité de l’ADN. Il semblait que celui-ci avait déjà accepté l’utilisation de combustibles dont le point d’éclair est bas pour autant que les prescriptions de l’annexe 8 du Standard européen établissant les prescriptions techniques des bateaux de navigation intérieure (ES-TRIN) soient respectées. Cette acceptation serait prise en compte dans le document (tâche : LR).

b) Financement de la traduction du Guide international de sécurité   
pour les bateaux-citernes de la navigation intérieure et les terminaux (ISGINTT)

16. M. Joormann (LR) a ajouté un point supplémentaire concernant le financement de la traduction de l’ISGINTT comme demandé par la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR). Certaines sociétés de classification (BV, DNV et LR) ont été sollicitées pour ce financement et le Groupe a été informé qu’elles avaient toutes décidé de ne pas y contribuer. Il semblait également qu’il n’était pas réellement nécessaire de traduire ce document. Le sujet a été déclaré clos.

c) Nombre d’entrées affectées au groupe d’explosion II B

17. Ce sujet a été examiné au titre du point 3 c) de l’ordre du jour.

d) Élection du(de la) Président(e) du Groupe pour la période 2023-2024

18. M. Joormann (LR) a été élu à la présidence du Groupe pour la période 2023-2024, soit pour les deux années suivantes.

* VII. Date et lieu de la réunion suivante

19. La réunion suivante se tiendra le mercredi 22 mars 2023. Le lieu reste à déterminer, mais il est proposé d’organiser la réunion à Bruxelles.

* VIII. Clôture

20. Le Président a clos la réunion à 12 h 30 et remercié tous les participants pour les échanges fructueux.

1. \* Le présent document a été soumis tardivement en raison de circonstances imprévues. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Diffusé en allemand par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR‑ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2023/13. [↑](#footnote-ref-3)
3. \*\*\* A/76/6 (Sect. 20), par. 20.76. [↑](#footnote-ref-4)